



Recommandation 5 (1950)

Création d'une Armée européenne

Assemblée parlementaire

L'Assemblée, désireuse d'exprimer son attachement au maintien de la paix et résolue à soutenir l'action entreprise par le Conseil de Sécurité des Nations Unies pour défendre les peuples pacifiques contre l'agression, demande la création immédiate d'une Armée européenne unifiée, sous l'autorité d'un Ministre Européen de la Défense, soumis à un contrôle démocratique européen, et agissant en coopération avec les Etats-Unis et le Canada.

